

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2026-174

SCD/BCZ/CTF

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, article 12,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du CIG Petite Couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant le fait que les quatre cent deux (402) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à deux cent un (201) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de Rédacteur principal de 2e classe au titre de la promotion interne Après examen professionnel (37), et pour l'accès au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne Au choix (164),

Considérant l'examen effectué le 16/06/2026 par le président du CIG Petite Couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au CIG Petite Couronne.

Fait à Pantin le 16/06/2026



Le président

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 17 juin 2026..... au 17 août 2026.....

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n°2026-174 du 16/06/2026 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur principal de 2e classe du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

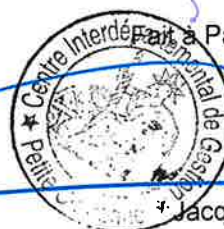
Nom – Prénom

ABBASSI Samia
AUBERT Stéphanie
AUFFRET Gwendolyne
BELAISE Charlyne
CHAGOUBI Nabila
CHOPINE Caroline
CHRISTOPHE Nathalie
CORDEL Alexandra
CORONADO Auréline
DUCHESNE Samy
FREMONT Cecile
GARGUIER Isabelle
GUIMOND Patricia
IBOMABEKA Francia
JALABERT Stéphanie
JORGE Sonia
KADRI Hakima
KANOUTE Abibatou
LABORDE Stéphanie
MARTIN Patrice
MAS Juliette
NOYER Martine
PHOBERE Pauline
POIREL Celine
RAMAKA Audrey
RASTOCLE MARTINY Nathalie
RENAULT Laetitia
RIVET Yvonne
SABIN Sandrine
SERSOUR Farida
SOTELO Maria
THESEE Valerie
TOMEIO Maria
TREUNG Nancy
VIELLANT Sandrine
VIENNE Delphine
YAHIAOUI Samia

Collectivité ou établissement public

Montreuil
SIPPEREC
Villeneuve-la-Garenne
Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
Choisy-le-Roi
Suresnes
Département de Seine-Saint-Denis
Tremblay-en-France
Rosny-sous-Bois
Grand Paris Seine Ouest (T3)
Département du Val-de-Marne
Département de Seine-Saint-Denis
SIAAP
CIG Petite Couronne
Pantin
Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
Aubervilliers
Fontenay-sous-Bois
SICIO
Bonneuil-sur-Marne
Silver Innov'
Département des Hauts-de-Seine
Département de Seine-Saint-Denis
Vitry-sur-Seine
Ablon-sur-Seine
Stains
Levallois-Perret
SIPPEREC
Tremblay-en-France
SIAAP
Département de Seine-Saint-Denis
Neuilly-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Département du Val-de-Marne
Département des Hauts-de-Seine
Plaine Commune (T6)
Commune nouvelle de Saint-Denis

La présente liste est arrêtée à trente-sept (37) fonctionnaires.



Fait à Pantin le 16/06/2026

Le président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du 17 juin 2026 au 17 août 2026....